



Avis d'audience par écrit

Le 26 août 2020

Réf. 2020-H-108

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires pour étudier une demande de Cameco Corporation visant à obtenir l'approbation de la Commission pour sa garantie financière révisée visant l'établissement minier de Cigar Lake. La garantie financière fait en sorte que des fonds seront disponibles pour assumer les coûts actuels et futurs du déclasserement de Cigar Lake, y compris la gestion à long terme des déchets générés par son exploitation. Cigar Lake est situé à environ 660 kilomètres au nord de Saskatoon (Saskatchewan).

Cameco a également présenté une demande de modification de son permis d'exploitation d'une mine d'uranium pour Cigar Lake afin de refléter les conditions de permis et le format normalisés de la CCSN. Le permis de Cameco autorise l'exploitation de la mine d'uranium de Cigar Lake et des installations connexes.

En vertu de l'article 3 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (les Règles), la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera les mémoires de Cameco et du personnel de la CCSN ainsi que les interventions écrites des membres du public. Par la suite, une formation de la Commission délibérera et rendra une décision concernant la demande de Cameco. Une décision est attendue en octobre 2020.

Conformément à l'article 19 des Règles, les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles au processus décisionnel de la Commission sont invitées à présenter par écrit des commentaires sur la demande de Cameco. Les demandes d'intervention doivent être présentées au Secrétariat de la Commission d'ici le **2 octobre 2020**, au moyen du formulaire de demande en ligne ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **La demande d'intervention doit comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur

Tous les mémoires peuvent être téléchargés sur le site Web de la CCSN ou obtenus sur demande auprès du Secrétariat. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Les renseignements figurant dans le plan préliminaire de déclasserement et l'estimation des coûts de Cameco pour Cigar Lake sont confidentiels, mais Cameco a affiché un résumé non classifié

de ces renseignements sur son [site Web](#) (en anglais). Les éléments non confidentiels des mémoires de Cameco et du personnel de la CCSN pour cette audience sont accessibles sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, ou sur demande auprès du Secrétariat.

Après les délibérations et la décision de la Commission sur la question à l'étude, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN et fourni sur demande.

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, le titulaire de permis ou l'installation à l'étude, ou pour obtenir des documents, veuillez communiquer avec :

Agente du tribunal, Secrétariat

Tél. : (343) 550-8309 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : cns.interventions.ccsn@canada.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)